



NOUVEAUX ACTES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

TEXTES DE REFERENCE

METHODE PEDAGOGIQUE

- Pédagogie active
 Type découverte
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique
- Mises en situations pratiques
- → Échanges
- > Supports audiovisuels

- Décret no 2022-629 du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente NOR: *SSAH2132170D*
- Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente NOR : *SPRH2226490A*
 - Code de la santé publique Article L4393-2

PRE-REQUIS et PUBLIC

Ambulanciers titulaires d'un diplôme mentionné à l'article L. 4393-2 (diplôme d'Etat d'ambulancier ; certificat de capacité d'ambulancier ; diplôme d'ambulancier) ; agissant dans le cadre de la prise en charge de patients par les services d'aide médicale urgente et les services concourant à l'aide médicale urgente mentionnés à l'article L. 6311-2.

Prérequis : Aucun- Pour les candidats dont l'AFGSU est en cours de validité et si la formation est animée par un formateur habilité, une attestation de réactualisation de l'AFGSU pourra être délivrée par le CESU d'affiliation

INTERVENANTS

Equipe Pédagogique du CESU 02 Formateurs Habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgences Enseignants CESU

OBJECTIF

La formation a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée, en lien constant avec le médecin régulateur.

Mettre en œuvre les actes professionnels relevant de son domaine de compétence adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'AMU, selon les conditions règlementaires d'application.

CONTENU

- S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier
- Connaître le cadre règlementaire relatif au transport sanitaire, la typologie et les modalités d'application des actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mise en oeuvre des actes et leurs risques
 - Apprécier la gravité d'un tableau clinique urgent

- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des bonnes pratiques
 - Faire preuve de dextérité dans l'urgence
 - Evaluer la qualité des actes et identifier les éléments à réajuster
 - Identifier et sélectionner les informations pertinentes à

transmettre au médecin

- Transcrire avec exactitude les informations et les actes pour assurer la continuité de la prise en soin
- Réaliser les actes professionnels en lien constant avec le médecin :
- Prendre la température, les pulsations cardiaques et la pression artérielle par voie non invasive
- Recueillir la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique
- Administrer en aérosols des produits non médicamenteux
- Recueillir le taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive
- Evaluer la douleur et observer les manifestations de l'état de conscience
- Réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- Réaliser les actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
- Enregistrer et transmettre un électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
- Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux
- Administration par voie orale ou intra nasale de produits médicamenteux
- Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur
- Recueil de l'hémoglobinémie
- Réactualiser les connaissances en lien avec l'AFGSU, dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles

EVALUATION DES ACQUIS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

DUREE DE FORMATION

http://info.ch-laon.fr/public/cesu

3 Jours (21h)

Dates:

Secrétariat CESU 02 Tél : 03.23.80.61.02 Fax : 03.23.26.20.25

Mail: secret.cesu02@ch-laon.fr
Délai d'accès disponibles sur:

http://info.chlaon.fr/public/cesu/ ⇒ Au début : tour de table, recueil des attentes

⇒ En cours : exercices pratiques⇒ À l'issue : mise en situation

Satisfaction des participants

Personnes en situation de Handicap : Merci de vous rapprocher du

secrétariat du CESU 02.

Groupe de 12 personnes